RCS : NANTES
Code greffe : 4401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1991 B 01346
Numéro SIREN : 383 497 963
Nom ou dénomination : ABALONE FRANCE

Ce dépôt a été enregistré le 27/07/2018 sous le numéro de dépôt 9346

Déposé au Greffe
le 27 JUIL. 2018
sous le N°9346
sous N° 91 B 1346

ABALONE FRANCE
Société par actions simplifiée
Au capital de 500 000 Euros
Siège social : 43, rue Bobby Sands
44800 SAINT-HERBLAIN

RCS NANTES 383 497 963

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
EN DATE DU 26 AVRIL 2018

L'an 2018, le 26 avril, à 10 heures,
Au siège social, « 43, rue Bobby Sands » à SAINT-HERBLAIN (44800),

La société ABALONE GROUP, Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois au capital de 18 032 781 euros, dont le siège est « 5, rue Jean Beck » à HEISDORF (L7308 - Luxembourg) immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B193569, représentée par M. François-Xavier MOUTEL, son gérant,

Propriétaire de la totalité des actions composant le capital social de la société ABALONE FRANCE, Associée unique,

Après avoir pris connaissance du Rapport du Président rappelant la démission de M. Frédéric GIRARD de son mandat de membre du Directoire de la Société à effet au 1er avril 2018,

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

- Prise d'acte de la démission de M. Frédéric GIRARD de son mandat de membre du Directoire ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

M. Jean VERNEYRE, Président du Directoire et de la Société est également présent.

PREMIERE DECISION
L'associée unique prend acte de la démission remise par Monsieur Frédéric GIRARD le 28 mars 2018, de ses fonctions de membre du Directoire à effet au 1er avril 2018. Il lui donne quitus entier et définitif de l'accomplissement de ses fonctions.

L'associée unique décide de procéder ultérieurement à la nomination de son successeur.

DEUXIEME DECISION
L'associée unique confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt, et autres qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par l'associée unique après lecture.

L'ASSOCIEE UNIQUE

Monsieur Frédéric GIRARD
16, avenue de la Maine
44690 CHATEAU-THEBAUD

ABALONE FRANCE
M. Le Président du Directoire
43, rue Bobby Sands
44800 SAINT-HERBLAIN

Fait à CHATEAU-THEBAUD, le 27 mars 2018.

lettre remise en mains propres le 28/3/2018

Lettre remise en mains propres

Objet : Démission du mandat de membre du Directoire.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance la décision que j'ai prise de démissionner à compter du 1er avril 2018 du mandat de membre du Directoire qui m'avait été confié le 5 octobre 2017.

Je vous remercie de bien vouloir convoquer l'assemblée des actionnaires afin qu'elle prenne acte de ma démission et nomme mon successeur.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes respectueuses salutations.

M. Frédéric GIRARD